

à plus de 1 000 milliards de dollars parqués « à l'étranger », faisaient pression sur Washington pour faire aménager le code fiscal jugé trop coûteux pour rapatrier leurs fonds.

## 1. Le choc de l'ampleur

Au cœur de l'été, alors que nombreux sont ceux qui ont renoncé aux vacances, crise oblige, cette série de séquences interroge, stupéfait ou n'étonne plus, comme un feuilleton auquel le spectateur las se serait habitué, du genre « Salariés et grand capital : la bataille gronde ».

Car jamais les fonds placés dans les paradis fiscaux n'ont été aussi faramineux, jamais ce « trou noir » n'a tenté d'être aussi discret et jamais il n'a été aussi décrié. Le ralentissement économique mondial, la crise financière et le débordement des dettes publiques européennes ont renforcé un climat de défiance de la part des classes moyennes et plus modestes, écrasées par les mesures d'austérité, asphyxiées par la pénurie de l'emploi.

Choquante, l'ampleur du phénomène. « *Le problème, c'est que personne ne se met d'accord sur le montant de la fraude fiscale et de l'évasion des capitaux, or c'est indispensable*, explique Michel Fontaine, du syndicat CGT de la DGFiP et membre de la direction de la fédération des finances CGT, qui fut auditionné par la commission du Sénat. *La seule évaluation menée en France a été faite en 2007 par le Conseil des prélèvements obligatoires qui avait évalué, à l'époque, la fraude fiscale à un montant situé entre 20 et 25 milliards d'euros.* »

Selon l'étude sur l'évasion fiscale de Tax Justice Network, une fondation indépendante qui publiait ses estimations, le 22 juillet, dans *The Observer*, les actifs financiers cachés dans les paradis fiscaux avoisineraient les 17 000 milliards d'euros. Cette évaluation menée par un ancien économiste en chef de MacKinsey, James S. Henry, et basée sur les statistiques de diverses organisations internationales – FMI, Banque mondiale, Banque des règlements internationaux – resterait de surcroît une sous-estimation de l'ampleur du phénomène. D'après lui, les chiffres avoisineraient plutôt les 25 500 milliards d'euros, ce qui représente plus que les PIB cumulés des États-Unis et du Japon. « *Il s'agit juste de la richesse financière*, précise-t-il. *Une bonne partie des actifs investis dans l'immobilier, les yachts, les écuries de courses et tant d'autres choses qui comptent pour les grandes fortunes sont détenues au travers des structures offshore qui rendent impossible l'identification de leurs propriétaires* ». Pis, « *une analyse détaillée des cinquante premières banques privées internationales révèle qu'à la fin de 2010, elles géraient collectivement plus de 15 000 milliards d'euros d'investissements internationaux pour le compte de clients privés, y compris à travers des trusts et des fondations* », note l'étude. L'appareil bancaire international a beau s'en défendre régulièrement, il constitue la pierre angulaire de ce système

d'évasion fiscale – comme l'explique l'article de Martine Orange sur [mediapart.fr](http://mediapart.fr). Une logique nourrie par la stratégie des grandes fortunes et des entreprises qui préfèrent miser sur la spéculation financière que sur les projets économiques jugés plus lents et fastidieux à faire fructifier leur capital.

## 2. Un manque à gagner de 50 milliards d'euros

Ce n'est pas un hasard si, à l'heure où le collectif budgétaire commence à imposer une meilleure contribution des plus riches à l'impôt, la droite s'insurge et menace des pires présages selon lesquels ces mesures favoriseraient l'évasion de capitaux. En réalité, derrière les estimations faramineuses de l'ampleur du phénomène, il est une autre « horreur économique », comme le qualifiait la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux, présentée au Sénat, le 24 juillet : la fraude fiscale représenterait un manque à gagner de 50 milliards d'euros au minimum pour les finances publiques. Et la réalité serait même plus sombre : « *Cette évaluation ne comprend pas une série de risques, si bien que la limite supérieure n'est pas définissable. Est-ce 50, 80 milliards ?* », interrogeait Eric Bocquet, sénateur communiste et rapporteur de cette commission. « *Gardons en tête que, cette année, la charge de la dette publique est proche de 50 milliards d'euros* », précisait pour sa part Yannick Vaugrenard, sénateur PS. Et n'oublions pas la logique spéculative qui la fait exploser, est-on tenté d'ajouter.

« *Il y a des raisons économiques à l'évasion de capitaux*, explique Michel Fontaine. *C'est parce qu'il y a une mise en concurrence des salariés au niveau international qu'il y a une déformation du partage de la valeur ajoutée en leur défaveur et que des dividendes sont massivement distribués aux détenteurs d'actifs les plus riches. Ces dividendes sont en outre peu taxés grâce à l'assiette mobile. C'est-à-dire qu'un salarié lambda ne peut pas faire imposer son salaire au Liechtenstein, alors que celui qui détient un bon nombre d'actions a les moyens légaux pour se faire imposer là où c'est moins cher. C'est ce qu'on appelle : l'optimisation fiscale.* »

Un point sur lequel se sont retrouvés plusieurs syndicats et nombre d'ONG auditionnés par la commission : « *La limite entre la fraude et l'optimisation fiscale est très fine, et parfois ce que les entreprises considèrent comme de l'optimisation fiscale nous apparaît comme de la fraude. Les procédés sont souvent légaux car ils se font par l'intermédiaire de transferts de prix. Concrètement, il s'agit pour les grandes entreprises de transformer les prix à l'intérieur de leur groupe dès lors qu'elles ont des sociétés dans différents pays et de localiser les bénéfices là où l'impôt est moins cher. Nous considérons cette optimisation fiscale comme de la fraude fiscale qu'il faut mettre en échec* ».